

Élections CSE CEGEE 2023-2026 2ème tour

Nos engagements · Nos combats

Pour un télétravail élargi, choisi, facteur de bien-être et d'efficacité

Le télétravail s'est invité dans nos vies professionnelles depuis l'apparition de la pandémie. Ainsi, de très nombreuses entreprises ont modifié leur organisation pour que le travail au quotidien ne s'exerce plus uniquement au sein de l'entreprise. Dans le milieu bancaire, plusieurs entreprises concurrentes ont avancé à grands pas sur ce sujet, ouvrant désormais des possibilités de télétravail multiples, élargies aux salariés du front de vente. Malheureusement, en CEGEE, la réticence du directoire à s'ouvrir plus largement au télétravail s'est transformée en un jeu de dupes.

• Un télétravail réduit au minimum

Alors qu'au sein même du Groupe, les accords de télétravail fleurissent, la situation en CEGEE reste bloquée. Depuis plus d'un an, la direction use de subterfuges pour ne pas signer d'accord pérenne digne de ce nom avec les Organisations Syndicales. Elle s'est d'abord contentée de proroger un accord provisoire aux ambitions très limitées... Puis, arrivée à la date d'échéance, elle a proposé de sortir les représentants du personnel de la discussion : plus de négociation sur le sujet mais, en lieu et place d'un accord tant attendu, une charte à l'initiative exclusive de la Direction pour continuer sur du télétravail à minima en CEGEE... Tentative que nous avons contrée avec vigueur !

• Pour un télétravail choisi

Il n'est pas question d'imposer le télétravail aux salariés. Chacun appréhende de façon très différente le télétravail. Certains ont besoin d'un environnement collectif de travail, d'autres n'ont pas de lieu adéquat à leur domicile. S'il est important que le volontariat reste de mise, cela ne doit en aucun cas être un frein à son développement en CEGEE.

• Une vision passéiste du management

Nos dirigeants ont une vision passéiste en matière de management et d'organisation et sous estiment notre conscience professionnelle. Pour eux, la hiérarchie doit avoir l'ensemble des collaborateurs à « portée de vue ». Mais en 2023, il est temps de se rendre compte que le télétravail est une vraie avancée sociale en même temps qu'un gain d'efficacité. Les aspirations des salariés ont changé, le télétravail n'est plus une option : il doit être proposé à l'ensemble du personnel selon des modalités négociées avec les Organisations Syndicales.

• Pour un télétravail élargi

Les salariés de notre entreprise subissent déjà au quotidien une pression constante d'un autre temps. La direction affirme sans cesse qu'elle souhaite un vrai dialogue social. Il est temps que le directoire démontre que ce ne sont pas que de vains mots...

Les représentants du Syndicat Unifié-Unsa continueront inlassablement d'exiger un accord télétravail à la hauteur des aspirations des salariés. Un accord, sinon rien !

**Du 6 au 12 janvier 2023 confirmez votre choix !
Votez et faites voter pour le Syndicat Unifié-Unsa !**